

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

haut débit Question écrite n° 6769

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur l'égal accès au très haut débit qui n'est pas assuré pour l'ensemble de nos concitoyens, en particulier dans les territoires ruraux. Le développement du très haut débit sur l'ensemble du territoire constitue un enjeu économique et social fondamental pour notre pays. Son déploiement favorisera le développement économique et l'attractivité de nos territoires. Il permettra d'apporter à chacun une nouvelle génération de services, pour l'information, la culture, la santé, l'éducation ou encore le divertissement. En conséquence, il lui demande de lui préciser les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour une égalité d'accès au très haut débit de toutes les communes.

Texte de la réponse

L'accès à internet à haut et à très haut débit représente un enjeu majeur pour nos concitoyens, pour la compétitivité de nos entreprises, pour l'attractivité de nos territoires et pour la lutte contre la fracture numérique. Le Président de la République a annoncé qu'il organiserait avec les collectivités locales et les opérateurs de communications électroniques la couverture intégrale de la France en très haut débit d'ici à dix ans. Le 28 février dernier, le Premier ministre a présenté la feuille de route numérique du Gouvernement et notamment la nouvelle stratégie gouvernementale pour le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire. Cette stratégie a pour finalité la couverture intégrale du pays en très haut débit d'ici 2022, avec pour ambition technologique un nouveau réseau à fibre optique, mais en mobilisant également d'autres technologies plus rapides à déployer. Un objectif de cohésion urgent et crucial permettra également de réduire la fracture numérique en apportant du haut débit de qualité (3 à 4 Mbit/s) à l'ensemble des foyers, par l'utilisation de toutes les technologies qui peuvent s'inscrire dans l'objectif final. Le déploiement des nouveaux réseaux représente plus de 20 Mds€ d'investissements au cours des 10 prochaines années. Entre 2013 et 2017, l'investissement public (État et collectivités, subvention et part rentabilisable auprès du client) représentera 4,3 Mds€ d'engagements. L'Etat mettra en place des moyens financiers substantiels et pérennes pour accélérer les projets des collectivités territoriales : - des prêts de long terme : en mobilisant les fonds de l'épargne réglementée, l'Etat mettra à la disposition des collectivités territoriales plusieurs milliards d'euros de prêts pour financer à long terme leurs projets de déploiements du très haut débit ; - des subventions aux réseaux d'initiative publique : en moyenne, l'Etat contribuera pour la moitié du besoin d'accompagnement public des projets de déploiement en dehors des zones couvertes par les opérateurs. Il aidera tout particulièrement les territoires où le poids de ces investissements est le plus lourd (en général les territoires les plus ruraux). Ces subventions seront notamment financées par les crédits affectés au Fonds national pour la société numérique (FSN). Elles seront également abondées par les redevances versées par les opérateurs pour l'utilisation des fréquences radioélectriques. Le quichet de soutien aux collectivités en matière de réseaux d'initiative publique a été ouvert le 2 mai 2013. En parallèle, le Gouvernement a décidé de mettre en place une structure de pilotage du déploiement des réseaux à très haut débit pour encourager et encadrer les déploiements des opérateurs et soutenir l'harmonisation des

initiatives des collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : M. François Sauvadet

Circonscription : Côte-d'Or (4e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 6769 Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : PME, innovation et économie numérique **Ministère attributaire :** PME, innovation et économie numérique

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 26 mars 2013

Question publiée au JO le : 9 octobre 2012, page 5484 Réponse publiée au JO le : 30 juillet 2013, page 8235